

# Réduction de l'indemnité retraite :

## INJUSTE, PARADOXALE ET INACCEPTABLE !

Les salariés « séniors » de SAFRAN ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour notifier leur départ à la retraite et **bénéficier ainsi d'une indemnité supplémentaire de 4 mois de salaire ou d'un départ anticipé**. A condition d'avoir atteint ses droits à la retraite à taux plein.

L'accord garantissant cette indemnité arrive à échéance à la fin de l'année et une négociation est en cours pour une solution de substitution sur 3 ans. L'intérêt pour le Groupe est de faciliter la gestion des fins de carrières en incitant à partir.

Le problème c'est qu'une nouvelle norme comptable obligerait désormais SAFRAN à provisionner 350 M€ dans ses comptes 2015 (au lieu de 27 M€ pour 2013-2014-2015). Inenvisageable pour la nouvelle Direction de SAFRAN qui a trouvé une solution : la **RÉGRESSION**. En réduisant l'**indemnité de 4 mois à... 30 jours !**



### DISPOSITIF ACTUEL & PROPOSITION DE LA DG :

Réduction des 4 mois à un abondement de 30 jours dans le Compte Epargne Temps (CET) :

Ancienneté Groupe	Droit d'Indemnité de départ retraite Convention Collective Métallurgie	Jusqu'au 31 décembre 2015		Proposition de la DG SAFRAN 2016 - 2017 - 2018	
		Majoration SAFRAN de l'indemnité	TOTAL	Majoration SAFRAN de l'indemnité	TOTAL
2 ans	0,5 mois	4 mois =>	<b>4,5 mois</b>	30 jours =>	≈ <b>1,75 mois</b>
5 ans	1 mois	4 mois =>	<b>5 mois</b>	30 jours =>	≈ <b>2,25 mois</b>
10 ans	2 mois	4 mois =>	<b>6 mois</b>	30 jours =>	≈ <b>3,25 mois</b>
20 ans	3 mois	4 mois =>	<b>7 mois</b>	30 jours =>	≈ <b>4,25 mois</b>
30 ans	4 mois	4 mois =>	<b>8 mois</b>	30 jours =>	≈ <b>5,25 mois</b>
35 ans	5 mois	4 mois =>	<b>9 mois</b>	30 jours =>	≈ <b>6,25 mois</b>
40 ans	6 mois	4 mois =>	<b>10 mois</b>	30 jours =>	≈ <b>7,25 mois</b>

Le coût de la mesure est estimé à 19 M€ pour la période 2016-2018 (contre 27 M€ pour 2013-2015) soit une économie de 8 M€ sur le dos des salariés séniors !!!

L'abondement serait utilisable en temps uniquement, il ne serait donc plus possible de toucher une indemnité en salaire. De plus il faudrait s'être privé de 3 jours de congés (à placer dans le CET) pour toucher l'abondement maximal de 30 jours.

### INJUSTICE ET PARADOXE...

Le Groupe SAFRAN vient de publier à nouveau des résultats record et relève ses prévisions de résultats annuels. Pourquoi alors cette régression sociale ? Mieux se porte le Groupe, pires sont les conditions pour les séniors : **c'est paradoxal ! Et injuste avec la RETRAITE CHAPEAU : une rente à vie** pour quelques-uns et une **poignée de jours** pour tous les autres. *Quel message veut envoyer la nouvelle Direction aux salariés ?*

### PASSER DE 4 MOIS À 30 JOURS : INACCEPTABLE !!!

FO ne bat pas en retraite et revendique une équivalence des 4 mois en versement sur le CET. Le montant pour 3 ans serait de l'ordre de la provision versée pour la retraite chapeau (entre 40 et 50 M€).

**Les plus belles années de la retraite sont les premières :**

**Le progrès social n'est pas de rester trimer plus longtemps au travail !**